PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA MITIS MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE DE SEPH

Aux contribuables de la susdite municipalité

<u>AVIS PUBLIC</u>

est par les présentes donné par la soussignée, Tammy Caron, Dir. générale et secrétaire trésorière de la susdite municipalité.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2011-06

LES INTÉRESSÉS POURRONT PRENDRE CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT AU BUREAU MUNICIPAL, AU 70, RUE DE LA RIVIÈRE À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE, CE 22 NOVEMBRE 2022.

TAMMY CARON,

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Tammy Caron, en ma qualité de greffière-trésorière, DMA de la municipalité de *St-Joseph-de-Lepage*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présents en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8h30 et 16h00.

CENTRE LEPAGEOIS SALLE MUNICIPALE

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT CE 22° JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2022

Directrice générale et greffière-trésorière, DMA